



Résumé de politique d'admissibilité des entraîneurs aux compétitions au Canada

Pour les compétitions provinciales sanctionnées par Badminton Québec

Critères d'admissibilité des entraîneurs pour intervenir sur l'aire de jeu:

- 1^e détenir une affiliation d'entraîneur pour la saison en cours
- 2^e détenir le niveau de certification exigé dans le tableau suivant :

Pour les saison 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020	
Compétitions	Statut exigé
Étapes du Circuit ABC (lors des finales seulement)	Entraîneur régional formé
Étapes du Grand Prix Junior (lors des finales seulement et excluant la catégorie U13)	
Championnat provincial ABC (lors des finales seulement)	
Championnat provincial du Grand Prix Junior (excluant la catégorie U13)	
Finale provinciale des Jeux du Québec	

Pour les compétitions du RSEQ

Pour les saison 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020	
Compétitions	Statut exigé
Championnat provincial scolaire	Entraîneur régional formé
Championnat provincial collégial	Entraîneur provincial formé
Championnat provincial universitaire	Entraîneur provincial formé

Pour les compétitions sanctionnées par Badminton Canada

Compétitions	Statut exigé
Séries Élite junior, Séries Élite sénior	Entraîneur régional certifié
Championnat national junior et sénior 2018	Entraîneur régional certifié
Championnat national junior et sénior 2019	Entraîneur provincial formé
Championnat national junior et sénior 2020	Entraîneur provincial certifié
Jeux du Canada	Entraîneur développement certifié